

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE VIOLS LE FORT

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en préfecture
le 18/04/2018 de la publication la 10/04/2018

Date de la convocation	04/04/2018	Séance du lundi 09 avril 2018
	Votes	L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le neuf avril à
Présents : 10	Pour : 11	20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué,
Absents : 04	Contre : 00	s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence
Représentés : 01	Abstentions : 0	de Monsieur Pierre LOUIS, Maire.

Présents : LOUIS P./ DURAND P./ CHAPPELLE N./ RASCOL M.N./ AUBIN J.C./ THIRIEZ R./ BOUDON M ./ SINTES A./VAINEAU L./ HUET A./

Absents : LAYSSAC A./ PONGERARD SINGAINY M./ MICHEL J.M./ SUDRES-BALMELLE V./

Représentés : SCHMITT A./ (P à RASCOL M.N)/.

Objet : Projet aménagement de forêt communale.

Monsieur le Maire invite le conseil a se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212.3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le sur le moyen terme.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

DEMANDE aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

ARRIVÉ LE :
18 AVR. 2018
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait pour copie conforme.
Le Maire,
Pierre LOUIS

